

## **Accueil périscolaire**

Grandir en s'amusant ! De l'école maternelle à l'école élémentaire les enfants peuvent participer aux activités des accueils de loisirs.

### **Les accueils de loisirs péri et extra scolaires**

Les activités périscolaires regroupent l'ensemble des temps organisés autour de l'école : le matin, le midi et le soir.

Les activités extrascolaires sont organisées le mercredi toute la journée et durant les vacances.

### **Pour qui ?**

**Activités périscolaires** : tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville.

**Activités extrascolaires** : tous les enfants gentilléens scolarisés en maternelle et élémentaire. Les enfants gentilléens scolarisés dans un autre établissement que les écoles publiques de la ville peuvent bénéficier des activités extrascolaires dans l'accueil de loisirs de l'école rattachée à leur domicile en s'inscrivant auprès de l'accueil Enfance-Enseignement.

## **L'organisation en période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**

**Accueil du matin** de 7h30 à 8h20 du lundi au vendredi.

**Pause méridienne** de 11h45 à 13h35. Ce temps éducatif permet à chaque enfant de bénéficier d'un déjeuner équilibré et de participer à des animations, de se détendre ou de se reposer. Il est encadré par les animateurs de l'accueil de loisirs, plus en maternelle par les Atsem (Agents territoriaux spécialisés en école maternelle).

**Accueil ou temps global du soir** (en élémentaire) de 16h30 à 18h45. A 16h30, les enfants se retrouvent autour du goûter (fourni par la Ville).

- **en maternelle**, après le goûter un temps de détente (jeux libres...) est proposé. A partir de 17h30 : les enfants participent aux activités proposées par l'équipe d'animation et les parents ou toute autre personne autorisée à venir chercher les enfants.
- **en élémentaire**, après le goûter, les enfants peuvent aller à l'étude jusqu'à 18h00. A partir de 17h, les enfants qui ont terminé leur travail personnel, peuvent rejoindre l'équipe d'animation pour des ateliers et des activités ludiques.

## **Les mercredis**

L'accueil se fait au sein des accueils de loisirs dans les écoles.

**Accueil du matin** de 7h30 à 9h30.

**Départ le soir** possible à partir de 17h jusqu'à 18h45.

- à 17h pour les enfants accompagnés.
- à 17h30 et à 18h30 pour les enfants non accompagnés sur autorisation parentale.

Pour les enfants des accueils de loisirs élémentaires fréquentant le conservatoire un groupe est constitué au sein de la Maison de l'enfance le mercredi après-midi. Les animateurs ne prennent en charge que les enfants ayant des cours qui débutent entre 14h et 17h. Pour les cours qui se terminent avant 16h30, les animateurs accompagnent les enfants sur leur accueil de loisirs. Pour les cours se finissant après 16h30, les enfants ne seront plus pris en charge par les animateurs.

## **Les vacances scolaires**

**Pour les enfants scolarisés en maternelle**

L'accueil se fait au sein des accueils de loisirs maternels. Des regroupements de centres sont prévus à chaque période de vacances.

### **Pour les enfants scolarisés en élémentaire**

L'accueil se fait à la Maison de l'enfance (rue Jules-Ferry).

- Accueil du matin de 7h30 à 9h30.
- Départ le soir possible à partir de 17h jusqu'à 18h45.
  - à 17h pour les enfants accompagnés.
  - à 17h30 et à 18h30 pour les enfants non accompagnés sur autorisation parentale.

Pour la Maison de l'enfance, des accueils sont prévus en plus dans les quartiers :

- au 162 rue Gabriel-Péri de 7h30 à 8h15 dans la salle des antennes de quartier.
- au Chaperon Vert de 7h30 à 8h15 dans la salle municipale située derrière les commerçants.

Pour le retour du soir, l'accueil dans les quartiers est prévu autour de 18h30.

## **Les activités le mercredi et pendant les vacances scolaires**

Les mercredis en période scolaire, les enfants peuvent également bénéficier de la Maison de l'enfance pour faire vivre des projets d'activités spécifiques. Des sorties à la journée à Bourron-Marlotte (centre de vacances de la ville dans le 77) sont également programmées.

Les activités sont diversifiées, les équipes proposent des activités en tenant compte des envies et des besoins des enfants, tout en favorisant les loisirs éducatifs.

Des mini-séjours (4 ou 5 jours) à Bourron-Marlotte pour les 4/5 ans et à Excideuil pour les 6/11 ans sont proposés durant les vacances de printemps. Ces mini-séjours sont encadrés par des animateurs de la ville.

### **Comment s'inscrire ?**

L'inscription est obligatoire pour participer aux différentes activités des accueils de loisirs, y compris la pause méridienne.

Avant chaque rentrée scolaire, les fiches d'inscription sont envoyées aux familles. Elles sont à retourner au service enfance/enseignement. Elles sont valables pour toute l'année scolaire.

### **Quels sont les tarifs ?**

Les tarifs varient pour chaque famille selon leur taux de participation individuel (TPI).